

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45^e année – N° 6 – Jeudi 16 février 2023

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté portant adaptation des déductions et des taux unitaires de la loi d'impôt aux effets de la fluctuation de l'indice des prix pour l'année fiscale 2023 du 7 février 2023

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 2a, 2b, 2c et 2d de la loi d'impôt du 26 mai 1988¹⁾,

considérant que l'indice des prix à la consommation a passé de 102,7 points (décembre 2015: 100) au 1^{er} juillet 2019 à 105,4 points au 30 juin 2022,

arrête:

Article premier ¹ Les déductions et limites de revenu prévues par la loi d'impôt s'établissent comme suit:

Art. 24 En lieu et place des frais professionnels effectifs, les montants forfaitaires suivants peuvent être déduits du revenu de l'activité dépendante:

- 20% par les contribuables qui exercent une activité principale, mais au maximum 3900 francs;
- 20%, mais au maximum 1900 francs* par les contribuables qui exercent à titre principal une activité indépendante.

Art. 31 Le contribuable peut déduire:

(...)

- les versements, les primes et les cotisations d'assurance de capitaux et d'assurance en cas de maladie et d'accidents qui ne tombent pas sous le coup de la lettre c, de même que les intérêts sur capitaux d'épargne jusqu'à concurrence de 6600 francs pour les contribuables mariés vivant en ménage commun et de la moitié de ce montant pour les autres contribuables; ces montants sont augmentés pour les jeunes en formation, dès l'année qui suit leur 18^e anniversaire, du même montant que celui déterminant pour les autres contribuables; de 1020 francs* par enfant à charge et de 760 francs lorsque le contribuable ou l'un des conjoints vivant

en ménage commun ne verse pas de cotisations selon les lettres a et b.

Art. 32 ¹ Sont également déductibles:

(...)

- les frais engendrés par la garde confiée à une tierce personne, jusqu'à 10300 francs au maximum pour chaque enfant de moins de 14 ans qui vit dans le ménage du contribuable assurant son entretien, si les frais de garde documentés ont un lien de causalité direct avec l'activité lucrative, la formation ou l'incapacité de gain du contribuable;
- les cotisations et les versements, jusqu'à concurrence d'un montant de 10300 francs, en faveur d'un parti politique qui remplit l'une des conditions suivantes:
 - être inscrit au registre des partis conformément à l'article 76a de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques²⁾;
 - être représenté au Parlement cantonal;
 - avoir obtenu au moins 3% des voix lors des dernières élections au Parlement cantonal.

(...)

² Lorsque les époux vivent en ménage commun, un montant de 2600 francs est déduit du produit du travail qu'obtient l'un des conjoints pour une activité indépendante de la profession, du commerce ou de l'entreprise de l'autre; une déduction semblable est accordée lorsque l'un des conjoints seconde l'autre de façon importante et régulière dans sa profession, son commerce ou son entreprise.

Art. 34 ¹ Les déductions personnelles suivantes sont octroyées:

(...)

- 1700 francs* pour les personnes divorcées ou séparées qui tiennent ménage indépendant, sans enfant à charge, tout en disposant du droit d'accueillir chez elles leurs enfants mineurs en application des dispositions du Code civil suisse (CC)³⁾;
- 3900 francs pour les contribuables qui font un apprentissage ou des études à titre principal;
- 5500 francs pour chaque enfant jusqu'à 18 ans révolus ou qui fait un apprentissage ou des études, à l'entretien duquel le contribuable pourvoit dans

une mesure prépondérante; ce montant est porté à 6200 francs par enfant à partir de trois enfants à charge;

(...)

e) un supplément de 10300 francs au maximum pour chaque enfant qui est instruit hors du domicile familial et prend chambre et pension à l'extérieur; le supplément est de 3000 francs au maximum si l'enfant doit prendre au-dehors uniquement un repas principal par jour ouvrable et de 2600 francs* au maximum pour les frais de déplacement, pour autant que l'ensemble des frais d'instruction s'élèvent à 1000 francs* au moins et que le revenu annuel net de l'enfant, bourse comprise, ne dépasse pas 18600 francs;

f) 2300 francs* pour les contributions à l'entretien d'une personne nécessiteuse, partiellement ou totalement incapable d'exercer une activité lucrative, à condition que l'aide du contribuable atteigne au moins le montant de la déduction; cette déduction n'est accordée ni aux enfants pour lesquels la déduction mentionnée sous lettre d est accordée ni au conjoint qui donne droit à la déduction mentionnée sous lettre g;

g) 8700 francs lorsque le contribuable ou son conjoint est infirme ou a atteint l'âge donnant droit au versement d'une rente simple de l'assurance-vieillesse, pour autant que le revenu net diminué des autres déductions personnelles n'excède pas 36000 francs pour les contribuables mariés vivant en ménage commun et 28100 francs pour les autres, après les corrections suivantes:

- les pertes commerciales non absorbées sont ajoutées;
- l'excédent de dépenses de la fortune immobilière privée et de la fortune immobilière commerciale est ajouté;
- l'excédent de dépenses concernant les copropriétés, communautés héréditaires et autres collectivités est ajouté;
- 3% de la fortune imposable diminuée du double du montant de la déduction de l'article 47, lettre a, pour les contribuables mariés vivant en ménage commun et du double du montant de la déduction de l'article 47, lettre b, pour les autres contribuables, est ajouté;
- la déduction est portée à 10000 francs quand les deux époux sont infirmes ou ont atteint l'âge donnant droit à la rente précitée; elle se réduit de 520 francs par tranche de 830 francs dépassant les limites de revenu fixées;

h) 2600 francs aux personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires qui exercent une activité lucrative et tiennent ménage indépendant avec leurs enfants à charge; en cas d'exercice commun de l'autorité parentale et pour autant qu'aucune contribution d'entretien ne soit versée en faveur des enfants à charge, la déduction est accordée au parent qui bénéficie du tarif de l'article 35, alinéa 1; le Gouvernement peut, par ordonnance, modifier cette disposition si cela lui permet d'harmoniser la pratique à celle des autres cantons;

i) 3600 francs pour les époux qui vivent en ménage commun.

² Les tranches de revenu applicables à l'impôt sur le revenu s'établissent comme suit:

Art. 35 ¹ Les taux unitaires de l'impôt sur le revenu dû pour une année par les contribuables mariés vivant en ménage commun et les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires qui tiennent seules ménage indépendant avec des enfants à charge ou des personnes nécessiteuses dont ils assument pour l'essentiel l'entretien sont:

0	%	pour les	12200	premiers francs de revenu;
0,880	%	pour les	6000	francs suivants;
2,269	%	pour les	9000	francs suivants;
3,242	%	pour les	19700	francs suivants;
4,122	%	pour les	40900	francs suivants;
4,771	%	pour les	109100	francs suivants;
5,697	%	pour les	227400	francs suivants;
5,789	%	au-delà.		

(...)

² Les taux unitaires de l'impôt sur le revenu dû pour une année par les autres contribuables sont les suivants:

0	%	pour les	6600	premiers francs de revenu;
1,667	%	pour les	7500	francs suivants;
3,149	%	pour les	13600	francs suivants;
4,029	%	pour les	21200	francs suivants;
4,909	%	pour les	40900	francs suivants;
5,558	%	pour les	109100	francs suivants;
5,789	%	au-delà.		

Art. 2 Les tranches de capital applicables aux prestations en capital à caractère de prévoyance s'établissent comme suit:

Art. 37 ¹ (...)

² L'impôt est calculé au moment de l'échéance de la prestation en capital selon les taux d'impôt suivants:

- contribuables au sens de l'article 35, alinéa 1:
0,9% pour les 55000 premiers francs;
1,1% pour les 55000 francs suivants;
1,3% au-delà;
- contribuables au sens de l'article 35, alinéa 2:
1,1% pour les 55000 premiers francs;
1,3% pour les 55000 francs suivants;
1,7% au-delà.

(...)

Art. 3 ¹ Les déductions prévues par la loi d'impôt s'établissent comme suit:

Art. 47 Peuvent être défalqués de la fortune nette:

- c) 55000 francs pour les couples mariés vivant en ménage commun;
- d) la moitié de ce montant pour les autres contribuables et pour chaque enfant à charge donnant droit à la déduction prévue à l'article 34, alinéa 1, lettre d; pour les parents taxés séparément, dans la mesure où ils exercent l'autorité parentale conjointement sur leurs enfants à charge et pour autant qu'aucune contribution d'entretien ne soit versée en faveur des enfants, cette déduction est octroyée au parent qui bénéficie du tarif de l'article 35, alinéa 1; si aucun des parents ne bénéficie de ce tarif, la déduction est octroyée à celui qui bénéficie de la déduction prévue à l'article 34, alinéa 1, lettre d; le Gouvernement peut, par ordonnance, modifier cette disposition si cela lui permet d'harmoniser la pratique à celle des autres cantons;

(...)

² Les tranches de fortune et la limite de fortune applicables à l'impôt sur la fortune s'établissent comme suit:

Art. 48 ¹ Le taux unitaire de l'impôt sur la fortune dû pour une année est le suivant:

0,50 ‰	pour les	108 000	premiers francs de fortune;
0,75 ‰	pour les	326 000	francs suivants;
0,95 ‰	pour les	381 000	francs suivants;
1,10 ‰	pour les	817 000	francs suivants;
1,20 ‰	pour le	surplus.	

² La fortune imposable est soumise à l'impôt lorsqu'elle atteint 56 000 francs au moins.

Art. 4 La déduction prévue par la loi d'impôt pour les personnes morales autres que les sociétés de capitaux et les sociétés coopératives s'établit comme suit:

Art. 76 ¹ (...)

² (...)

³ Les personnes morales autres que les sociétés de capitaux et les sociétés coopératives peuvent déduire 20 000 francs^{*} de leur bénéfice imposable.

⁴ (...)

Art. 5 La déduction prévue par la loi d'impôt pour les personnes morales autres que les sociétés de capitaux et les sociétés coopératives s'établit comme suit:

Art. 81 Les personnes morales autres que les sociétés de capitaux et les sociétés coopératives peuvent déduire 51 000 francs de leur capital imposable. La déduction est portée au double du montant précité pour les personnes morales qui poursuivent des buts idéaux.

Art. 6 Les limites de recettes journalières, de même que le montant des prestations en capital en matière d'impôt perçu à la source, s'établissent comme suit:

Art. 123 ¹ (...)

² Dans les cas prévus à l'article 122, alinéa 1, lettre b, l'impôt à la source est perçu sur les recettes brutes, déduction faite des frais d'acquisition, au taux de:

- 8,30% pour des recettes journalières jusqu'à 230 francs;
- 12,45% pour des recettes journalières de 231 francs à 1100 francs*;
- 16,60% pour des recettes journalières de 1101 francs* à 3400 francs;
- 20,75% pour des recettes journalières supérieures à 3400 francs.

³ Dans les cas prévus à l'article 122, alinéa 1, lettres c à f^{bis}, l'impôt est perçu sur les recettes brutes au taux de:

(...)

c) (...); pour les prestations en capital, l'impôt s'élève à:

- 5,0% pour les 55 000 premiers francs;
- 6,0% pour les 33 000 francs suivants;
- 6,5% pour les 33 000 francs suivants;
- 7,0% pour les 33 000 francs suivants;
- 7,5% au-delà.

Art. 7 ¹ Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2023.

² Il est communiqué au Journal officiel et au Recueil systématique du droit jurassien pour publication.

Delémont, le 7 février 2023

Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

* Montants demeurant inchangés par rapport à l'année fiscale 2022

1) RSJU 641.11
2) RS 161.1
3) RS 210

République et Canton du Jura

Arrêté introduisant une réglementation locale du trafic à Undervelier, commune de Haute-Sorne

Le Département de l'environnement,

vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière¹⁾,

vu les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière²⁾,

vu les articles 52, alinéa 1, et 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes³⁾,

vu les articles 1 et 2, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux⁴⁾,

vu les articles 2, 5 et 8 de l'ordonnance du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales de trafic⁵⁾,
arrête:

Article premier La réglementation locale du trafic suivante est décidée:

Route cantonale N° 248.4 Undervelier, Les Forges

- Pose des signaux OSR 4.27 «Début de localité sur route principale», respectivement OSR 4.28 «Fin de localité sur route principale», surmontés des signaux OSR 2.30.1 «Vitesse maximale 50, Limite générale», respectivement OSR 2.53.1 «Fin de vitesse maximale 50, Limite générale», à chaque extrémité du hameau des Forges.

Art. 2 La pose des signaux et leur entretien incombent à l'Etat.

Art. 3 En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative⁶⁾, il peut être fait opposition par écrit dans les trente jours à la présente décision. Les oppositions motivées doivent parvenir sous pli recommandé au Service des infrastructures, 7b, rue St-Maurice, 2800 Delémont.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.
Delémont, le 25 janvier 2023.

Le ministre de l'environnement: David Eray.

1) RS 741.01
2) RS 741.21
3) RSJU 722.11
4) RSJU 741.11
5) RSJU 741.151
6) RSJU 175.1

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Routes cantonales N°s 6 et 247

Commune: Porrentruy

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Cortège de Carnaval / Rai-Tiai-Tiai**
Tronçon: **Rue du Jura – Rue Xavier-Stockmar – Rue Auguste-Cuenin – Rue Joseph-Trouillat – Rue du Gravier – Rue du 23-Juin – Faubourg Saint-Germain**

Durée: **Le 21 février 2023 de 8h00 à 11h00**

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 11 janvier 2023.

Service des infrastructures
L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Service du développement territorial

**Procédure d'approbation
du projet d'installations électriques**

Mise à l'enquête publique

Commune: Rossemaison

Lieu: Administration communale de Rossemaison,
Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison

Projet:

L-0166035.6 / Ligne mixte 50 kV Bassecourt - Courrendlin
– Changement des chaînes d'isolateurs sur les pylônes
N° 226 (parcelle 114) et N° 227 (attendant aux parcelles
458/749)

L-0209652.4 / Ligne mixte 16 kV entre la station Beuchille
et le poste Bassecourt

– Changement des chaînes d'isolateurs sur les pylônes
N° 226 (parcelle 114) et N° 227 (attendant aux parcelles
458/749)

Coordonnées pylône N° 226: 2592832 / 1244207

Coordonnées pylône N° 227: 2592993 / 1244285

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie SA, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne.

Le dossier sera mis à l'enquête du 16 février au 17 mars 2023 dans la commune de Rossemaison.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont éga-

lement tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

Delémont, le 10 février 2023.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Bois

Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des Infrastructures du 6 février 2023, selon la procédure du plan de route, l'aménagement de blocs de pierre à la Rue du Doubs.

Le plan d'aménagement est déposé publiquement au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au secrétariat communal dans les 30 jours.

Les Bois, le 16 février 2023.

Conseil communal.

Cœuve

Assemblée communale ordinaire mercredi 1^{er} mars 2023, à 20h00, à la halle polyvalente

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2022.
2. Discuter et voter un crédit d'investissement de 65000.- CHF pour couvrir la pose de compteurs d'eau et modules afin de permettre le relevé des compteurs à distance, sous réserve d'un prélèvement dans le fonds, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider.
3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2023.
4. Information du Conseil communal sur des dossiers en cours.
5. Divers.

Cœuve, le 13 février 2023.

Conseil communal.

Courtételle

Entrée en vigueur du règlement de location des terrains communaux et bourgeois

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courtételle le 29 juin 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 10 janvier 2023.

Réuni en séance du 31 janvier 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courtételle, le 6 février 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES)

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Haute-Sorne le 7 novembre 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 1^{er} février 2023.

Réuni en séance du 10 février 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Muriaux

Assemblée extraordinaire des ayants droit (entité du Peuchapatte)

(propriétaires de terres agricoles cultivées sises sur le territoire de Muriaux, entité du Peuchapatte)

jeudi 2 mars 2023, à 19h30, au Restaurant de la Balance aux Breuleux

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nominations:
 - a) Election du président de l'assemblée des ayants droit;
 - b) Election des membres de la commission des pâturages;
 - c) Confirmer la fonction de la secrétaire de l'assemblée des ayants droit.
3. Divers et imprévus

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Muriaux, le 16 février 2023.

Conseil communal.

Muriaux

Assemblée extraordinaire des ayants droit (entité de Muriaux)

(propriétaires de terres agricoles cultivées sises sur le territoire de Muriaux, entité de Muriaux)

lundi 6 mars 2023, à 20h00, à l'école des Emibois

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nominations:
 - a) Election du président de l'assemblée des ayants droit;
 - b) Election des membres de la commission des pâturages;
 - c) Confirmer la fonction de la secrétaire de l'assemblée des ayants droit.
3. Divers et imprévus.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Muriaux, le 16 février 2023.

Conseil communal.

Saulcy

Entrée en vigueur du règlement de sécurité locale

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Saulcy le 12 décembre 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 20 janvier 2023.

Réuni en séance du 6 février 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} février 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Courtételle

Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 1^{er} mars 2023, à 20h00, au Foyer Notre-Dame

Ordre du jour:

1. Accueil et prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée du 7 décembre 2022.
3. Présentation et acceptation du projet de relevage de l'orgue pour un montant de Fr. 225000.– à financer par une provision existante de Fr. 120000.– et le solde par les liquidités.
4. Vente d'un terrain de 2401 m² sur la parcelle N° 3012.
5. Informations pastorales.
6. Divers et imprévus.

Courtételle, le 13 février 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Dampheux–Lugnez

Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique mardi 28 février 2023, à 20h00, à l'ancienne école de Dampheux

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Comptes 2022.
5. Donner compétence au Conseil pour dépenser CHF 20000.– destinés au traitement curatif du mobilier et préventif de la charpente et du clocher de l'église.
6. Parole à l'Equipe pastorale.
7. Divers.

Dampheux, le 13 février 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

La Baroche / Asuel

Requérant et auteur du projet: Guy Périat, Les Rangiers 11e, 2854 Asuel.

Description de l'ouvrage: Mise en place d'un système d'épuration des eaux usées; construction d'un abri à bétail.

Cadastre: Asuel. Parcelle N° 611, sise à la rue Les Rangiers 11d, 2954 Asuel. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Genre de construction: Mise en place d'un système d'épuration avec fosse, surface d'épuration, étang et pose de blocs; construction d'un abri à bétail de 6m00 x 3m00 et pose d'une clôture.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 10 février 2023.

Conseil communal.

Courroux

Requérant: François Studer Immobilier SA, François Studer, Rue de la Source 2, 2822 Courroux. Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Amélie Brahier, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Démolition de l'installation existante de paintball et pose de 3100 m² de panneaux solaires photovoltaïques, sur le terrain au sud et à l'ouest du bâtiment N° 2, avec couche de chaille et natte antivégétation au sol.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 3145, sise à la Rue de la Source 2, 2822 Courroux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dimensions: Surface nette 3100 m².

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 16 février 2023.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: Michel Sauvain, Rue des Bocages 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Rue de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Assainissement énergétique d'une maison familiale comprenant le remplacement du bardage bois en façade, remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes extérieures et pose de nouveaux panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 3323, sise à la Rue des Bocages 1, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dimensions: Bâtiment inchangé.

Genre de construction: Matériaux façades: crépissage existant, nouveau bardage bois.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 13 février 2023.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérante: Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, Rue Auguste-Cuenin 2, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bureau d'architecture Robin Voyame Sàrl, Rue du Haut-Fourneau 8, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Assainissement de l'isolation des façades; démontage des façades existantes composées de plaques Eternit et pose d'une isolation périphérique crépie sur l'ensemble du bâtiment existant et changement des stores extérieurs.

Cadastre: Delémont. Parcelles N^{os} 2599 et 4245, sises à la rue Faubourg des Capucins 20, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, UAa et UAb.

Dimensions: Bâtiment existant

Genre de construction: Matériaux façades: isolation périphérique crépie, couleurs beige pastel, brun clair et blanc cassé.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 13 février 2023.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: YellowStone Properties SA, Rue des Tuiliers 14, 2800 Delémont. Auteur du projet: Milani architecture Sàrl, Route de Moutier 109, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation du rez-de-chaussée en restaurant et institut de beauté.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 3247, sise à la Rue de Chaux, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MBa.

Dimensions: Longueur 24m60, largeur 25m50.

Genre de construction: Aménagements intérieurs, sans changements extérieurs.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 13 février 2023.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Ederswiler

Requérant: Philippe Sütterlin, Ziehlbruck 2, 2813 Ederswiler. Auteur du projet: Landwirtschaftliches Bau- und Architekturbüro, Marco Galli, Milchstrasse 9, 3072 Ostermundigen.

Description de l'ouvrage: Démolition du bâtiment N° 2E et construction d'une nouvelle remise pour machines agricoles.

Cadastre: Ederswiler. Parcelle RP_51.1, sise à la rue Ziehlbruck, 2813 Ederswiler. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 3m00, largeur 14m00, hauteur 6m50, hauteur totale 8m60.

Genre de construction: Matériaux façades: radier et murets béton apparent gris, ossature et bardage bois naturel; portes sectionnelles grises; toiture: couverture en tôle profilée brune.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Ederswiler, Welschmattweg 2, 2813 Ederswiler, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Ederswiler, le 13 février 2023.

Conseil communal.

Lajoux

Requérant et auteur du projet: Monique Favre, Les Vacheries 12, 2718 Lajoux.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation sans travaux des bâtiments N^{os} 12, 12A et 12B.

Cadastre: Lajoux. Parcelle N° 146, sise au lieu-dit Closuratte sur le Crât, à la rue Les Vacheries 12, 2718 Lajoux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Lajoux, Route Principale 52, 2718 Lajoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 13 février 2023.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérant et auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Kevin Guélat, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Déconstruction d'une partie du bâtiment N° 22 existant et reconstruction; transformation et changement d'affectation d'une partie des locaux pour l'aménagement de surfaces commerciales et pour le réaménagement des locaux du garage; modification et création de plusieurs ouvertures en façades; agrandissement pour l'aménagement d'un local de stockage; pose de panneaux solaires en toiture, pose d'un escalier extérieur et rehaussement d'un mur de soutènement; réaménagement d'une partie des alentours, aménagement d'une terrasse et réaménagement des places de stationnement.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 679, sise à la Rue des Rangiers, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA. Plan spécial: Le Bémont.

Dérogrations requises: Autre; à la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 60m29, largeur 18m07, hauteur 7m41, hauteur totale 7m41.

Genre de construction: Matériaux façades: tôles grises; toiture: tôles ou gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 8 février 2023.

Conseil communal.

Saignelégier / Les Pommerats

Requérants: Céline et Raphaël Marchand, Clefs des Champs 238, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Denis Chaignat SA, Manon Hofstetter, Rue Vaillant 8, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau posée à l'extérieur, pose de capteurs photovoltaïques en toiture et pose d'une isolation périphérique.

Cadastre: Les Pommerats. Parcelle N° 228, sise à la rue Bas du Village 54, 2353 Les Pommerats. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 10 février 2023.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des infrastructures met au concours pour sa Section des bâtiments et domaines le poste d'

Architecte à 80 %

Contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2026.

Mission: Vous assurez, en coordination avec les chefs de section, toutes les étapes des projets, de la conception à la réception des ouvrages seul ou en collaboration avec des mandataires. Vous garantissez les missions de coordination, information, négociation avec toutes les parties prenantes des projets vous faites respecter le cadre déontologique et légal.

Profil: Architecte diplômé-e HES de niveau master, ou formation et expérience jugées équivalentes. Titulaire d'un DAS dans un domaine lié au poste. Expérience de 2 à 4 ans dans le domaine de l'architecture. Excellente gestion de l'organisation, des priorités, d'analyse et de synthèse. Bon-ne communicant-e. Capacité à travailler de manière autonome et en équipe. Maîtrise des outils informatiques usuels, des logiciels de DAO et de suivi de projets. Permis de conduire vivement souhaité.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

Entrée en fonction: De suite ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès des chefs de la Section des bâtiments et des domaines M. Cyril Vallat au 032 420 53 73 ou Joël Juillerat au 032 420 53 85.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 3 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Architecte ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la nomination du titulaire à une autre fonction et d'une réorganisation, le Service du développement territorial (SDT) met au concours un poste de

Géomaticien-ne à 50 %

Mission: Au sein de la Section du cadastre et de la géoinformation du SDT, vous menez à bien des projets d'intégration de géodonnées dans l'infrastructure cantonale de géodonnées (SIT-Jura) et dans le GéoPortail. Vous développez des applications QGIS pour les gestionnaires de géodonnées cantonales et assurez le support des utilisateurs de QGIS. Vous participez également aux travaux de vérification de la mensuration officielle.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un bachelor of Science HES en géomatique et d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans la géoinformation. A l'aise dans l'informatique, vous avez de très bonnes connaissances dans le développement d'applications QGIS, FME et Office. Vous avez des compétences en programmation python et dans l'écosystème Interlis, ainsi que dans la gestion de bases de données PostgreSQL. Vous maîtrisez la langue française et possédez des connaissances de base de l'anglais (compréhension écrite). Vous faites preuve d'un esprit collaboratif, êtes à l'aise dans la gestion opérationnelle et dans la gestion de projets.

Fonction de référence et classe de traitement: Technicien-ne spécialisé-e II / Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2023 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Pierre-André Crausaz, chef de la Section du cadastre et de la géoinformation du SDT, téléphone 032 420 53 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 10 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Géomaticien-ne SDT ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la retraite du titulaire, la Police cantonale (POC) met au concours le poste de

Responsable du groupe renseignements au sein du commissariat renseignements forensiques à 80-100 %

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Mener différents types d'investigations et d'entretiens d'enquête. Assurer le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Diriger l'activité des collaboratrices et collaborateurs de son groupe. Prendre et ordonner des décisions importantes dans son domaine d'activités. Analyser la situation, élaborer et définir des stratégies et proposer des solutions de développement. Assumer la responsabilité de la réalisation des objectifs. Etre responsable de la recherche du renseignement au sens large, l'exploiter, le diffuser et le développer. Effectuer des permanences.

Profil: Brevet fédéral de policier-ère ou toute autre formation jugée équivalente dans le domaine du renseignement, permis de conduire, cours de conduite I et II (CC I et CC II), examen supérieur professionnel (EPS) ou s'engager à les suivre, formations spécifiques en police judiciaire, connaissances d'une deuxième langue nationale et connaissances en anglais. Etre de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis C.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier-ère supérieur-e de police judiciaire / Classe 17.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Territoire cantonal.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du chef de la police judiciaire, le commissaire divisionnaire Bertrand Schnetz, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 3 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Responsable du groupe renseignements au sein du commissariat renseignements forensiques à 80-100% ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En vue du départ à la retraite du titulaire, la Police cantonale (POC) met au concours le poste de

Sous-officier-ère supérieur-e de police judiciaire, responsable du groupe patrimoine à 80-100 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Mener différents types d'investigations et d'entretiens d'enquête. Assurer le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Diriger l'activité des collaboratrices et collaborateurs de son groupe. Prendre et ordonner des décisions importantes dans son domaine d'activités. Analyser la situation, élaborer et définir des stratégies et proposer des solutions de développement. Assumer la responsabilité de la réalisation des objectifs. Effectuer des permanences.

Profil: Brevet fédéral de policier-ère, permis de conduire, cours de conduite I et II (CC I et CC II) ou s'engager à les suivre, examen supérieur professionnel (EPS), formations spécifiques en police judiciaire, connaissances d'une deuxième langue nationale et connaissance en anglais.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier-ère supérieur-e de police judiciaire / Classe 17.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Territoire cantonal.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du chef de la police judiciaire, le commissaire divisionnaire Bertrand Schnetz, téléphone 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 3 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Sous-officier-ère supérieur-e de police judiciaire, responsable du groupe patrimoine à 80-100% ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Suite au départ du titulaire, la Police cantonale (POC) met au concours le poste d'

Adjoint-e du chef de la section de la protection de la population et de la sécurité de la police cantonale (PPS) -

Commandant-e de l'OPC et responsable de la gestion des abris à 80-100 %

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Suppléer le chef PPS dans les activités opérationnelles de coordination de la conduite, de la protection, du sauvetage et de l'aide à la population. Assurer les fonctions et les missions de commandant-e de l'OPC jurassien. Limiter et maîtriser les effets sur la population et ses bases lors d'événements tels que catastrophes, situations d'urgence et conflits armés. Etre responsable du domaine de compétences « Poste de commandement de crise » notamment. Assurer la gestion des abris publics et privés, ainsi que des constructions protégées, sur l'ensemble du territoire cantonal. Assurer des services de permanence.

Profil: Titre HE ou universitaire niveau bachelor, formation et expérience jugées équivalentes, 2 à 4 ans d'expérience dans un poste similaire. Etre capable de prendre des décisions opérationnelles, notamment dans des conditions de vie en mode dégradé. Etre capable de monter et mener des dossiers de manière autonome. Etre psychologiquement et physiquement capable de supporter des scènes choquantes, résister à la fatigue, à la pression et à une charge importante de travail. Etre capable de travailler en équipe. Etre en possession du permis de conduire cat. B.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve Vb / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Alle.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Major Damien Scheder, Adjoint du Commandant, téléphone 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 3 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Adjoint-e du chef-fe de PPS ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles primaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant-e primaire

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent; DAS PIRACEF pour les activités créatrices ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire / Classe 13 / taux rétribution de 95% pour les degrés 1-2P.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023.

Documents requis: Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Délai de postulation: 2 mars 2023

ECOLE PRIMAIRE DE VAL TERBI

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée.

Taux d'activité: 18-21 leçons hebdomadaires en 1-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Val Terbi, Madame Céline Liechti au 032 435 63 65.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Val Terbi, Madame Céline Liechti, Route Principale 49, 2824 Vicques.

ECOLE PRIMAIRE DE VAL TERBI

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 18-21 leçons hebdomadaires en 3P-7P. Ce poste comprendra probablement l'enseignement de l'allemand.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Val Terbi, Madame Céline Liechti au 032 435 63 65.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Val Terbi, Madame Céline Liechti, Route Principale 49, 2824 Vicques.

ECOLE PRIMAIRE DE MONTCHAIBEUX

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 14 leçons hebdomadaires en 3P-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Montchaibeux, Madame Nora Marquis au 032 422 06 24.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Montchaibeux, Madame Nora Marquis, Rue des Œuches 7, 2842 Rossemaison.

ECOLE PRIMAIRE DES BREULEUX ET ENVIRONS

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 7-9 leçons hebdomadaires en 5P-8P d'activités créatrices textiles.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux et environs, Madame Maryline Chenal au 032 552 17 40.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire des Breuleux et environs, Madame Maryline Chenal, Chemin de la Pépinière 2, 2345 Les Breuleux.

ECOLE PRIMAIRE LE NOIRMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 10-12 leçons hebdomadaires en 3-8P d'activités créatrices manuelles et textiles; 14-17 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Noirmont, Monsieur Vincent Eyen au 032 957 66 00.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire Le Noirmont, Monsieur Vincent Eyen, Rue des Colèges 2-4, 2340 Le Noirmont.

ECOLE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office

Taux d'activité: 18-21 leçons hebdomadaires en 3P-8P; 14-17 leçons hebdomadaires en 3-8P; 14-17 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Sorne, Monsieur Brice Cattin au 032 426 74 72.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Haute-Sorne, Monsieur Brice Cattin, Rue du Colège 11, 2854 Bassecourt.

ECOLE PRIMAIRE DE HAUT VAL TERBI

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 28 leçons hebdomadaires en 1P-8P; 3 leçons hebdomadaires en 1-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut Val Terbi, Madame Lydia Pastore, au 032 438 85 65.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Haut Val Terbi, Madame Lydia Pastore, Les Cerisiers 13, 2828 Montsevelier.

ECOLE PRIMAIRE DE HAUT VAL TERBI

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 60 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut Val Terbi, Madame Lydia Pastore, au 032 438 85 65.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire pri-

maire de Haut Val Terbi, Madame Lydia Pastore, Les Cerisiers 13, 2828 Montsevelier.

ECOLE PRIMAIRE DE COURGENAY

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 22-24 leçons hebdomadaires en 3-8P; 22-24 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courgenay, Madame Carole Gigon au 032 471 17 49.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Courgenay, Madame Carole Gigon, Le Patet, 2950 Courgenay.

ECOLE PRIMAIRE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 68 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin au 032 421 97 00.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin, Rue du Haut-Fourneau 36, 2800 Delémont.

ECOLE PRIMAIRE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 14 leçons hebdomadaires en 5-8P en ACM/ACT.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin au 032 421 97 00.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin, Rue du Haut-Fourneau 36, 2800 Delémont.

ECOLE PRIMAIRE DES BOIS

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 22-25 leçons hebdomadaires en 1-5P; 22-25 leçons hebdomadaires en 3P; 3 leçons hebdomadaires en 7-8P. Ce poste comprendra notamment l'enseignement de l'anglais.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Bois, Madame Aurore Guélat au 079 320 23 20.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire des Bois, Madame Aurore Guélat, Place des Petits d'Homme 1, 2336 Les Bois.

ECOLE PRIMAIRE DE COURRENDLIN-REBEUVELIER-VELLERAT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 12-13 leçons hebdomadaires en 1-2P; 10-12 leçons hebdomadaires en 3-8P; 20 leçons hebdomadaires en 1-2P; 16 leçons hebdomadaires d'activités

créatrices textiles en 5-8P; 20 leçons hebdomadaires de co-enseignement.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courrendlin-Rebeuvelier-Vellerat, Monsieur Jacques Widmer au 032 435 55 36.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, Chemin des Ecoliers 4, 2830 Courrendlin.

ECOLE PRIMAIRE DE COURRENDLIN-REBEUVELIER-VELLERAT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 38 leçons hebdomadaires en 3-8P; 4-8 leçons hebdomadaires en 1-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courrendlin-Rebeuvelier-Vellerat, Monsieur Jacques Widmer au 032 435 55 36.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, Chemin des Ecoliers 4, 2830 Courrendlin.

ECOLE PRIMAIRE DE BOÉCOURT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 10-13 leçons hebdomadaires en 1-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boécourt, Madame Christelle Jolissaint au 032 426 64 85

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Boécourt, Madame Christelle Jolissaint, Route de Séprais 30L, 2856 Boécourt.

ECOLE PRIMAIRE DE BOÉCOURT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 18-21 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boécourt, Madame Christelle Jolissaint au 032 426 64 85.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Boécourt, Madame Christelle Jolissaint, Route de Séprais 30L, 2856 Boécourt.

ECOLE PRIMAIRE DE LA COURTINE

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an

Taux d'activité: 14-17 leçons hebdomadaires en 1-2P; 10-13 leçons hebdomadaires en 3-4P; 7-9 leçons hebdomadaires en 3P-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de La Courtine, Madame Valérie Bessire au 032 484 96 88.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de La Courtine, Madame Valérie Bessire, Dos les Laves 122, 2718 Lajoux.

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant-e secondaire

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor universitaire et master HEP dans les disciplines concernées.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e secondaire / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

Documents requis: Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Délai de postulation: 2 mars 2023

COLLÈGE STOCKMAR

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 15 leçons hebdomadaires de mathématiques.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Stockmar, Monsieur Jacques Schlienger, au 032 465 10 50.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la direction du collège de Stockmar, Monsieur Jacques Schlienger, Rue Auguste-Cuenin 11, 2900 Porrentruy.

COLLÈGE STOCKMAR

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an. La nature des postes (plein temps ou temps partiel) et la répartition des leçons se feront en tenant compte du profil des candidat-e-s; la polyvalence constituant un avantage.

Taux d'activité: 20 leçons hebdomadaires de français et français de renforcement; 10 leçons hebdomadaires de mathématiques; 12 leçons hebdomadaires d'allemand; 20 leçons hebdomadaires d'anglais; 2 leçons hebdomadaires d'éducation générale et sociale; 16 leçons hebdomadaires de sciences expérimentales (physique); 12 leçons hebdomadaires de sciences et techniques.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Stockmar, Monsieur Jacques Schlienger, au 032 465 10 50.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la direction du collège de Stockmar, Monsieur Jacques Schlienger, Rue Auguste-Cuenin 11, 2900 Porrentruy.

ECOLE SECONDAIRE DE SAIGNELÉGIER

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 8-11 leçons hebdomadaires d'allemand; 6 leçons hebdomadaires d'anglais; 4 leçons hebdoma-

dares d'éducation visuelle; 6-12 leçons hebdomadaires de français; 10 leçons hebdomadaires de mathématiques; 22 leçons hebdomadaires de sciences de la nature.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Saignelégier, Monsieur Laurent Nicolet, au 032 951 29 01.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la direction de l'école secondaire de Saignelégier, Monsieur Laurent Nicolet, Chemin des Primevères 15, 2350 Saignelégier.

ECOLE SECONDAIRE DE SAIGNELÉGIER

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'éducation musicale; 8-10 leçons hebdomadaires d'allemand; 2-4 leçons hebdomadaires d'éducation numérique; 9 leçons hebdomadaires d'éducation physique; 3 leçons hebdomadaires d'éducation générale et sociale; 2 leçons hebdomadaires de géographie; 7-9 leçons hebdomadaires de mathématiques.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Saignelégier, Monsieur Laurent Nicolet, au 032 951 29 01.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la direction de l'école secondaire de Saignelégier, Monsieur Laurent Nicolet, Chemin des Primevères 15, 2350 Saignelégier.

ECOLE SECONDAIRE DES BREULEUX ET ENVIRONS

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 5 leçons hebdomadaires d'éducation musicale; 9 leçons hebdomadaires d'éducation physique et sportive.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire des Breuleux et environs, Monsieur Gilles Grandjean, au 032 954 12 10.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la direction de l'école secondaire de Saignelégier, Monsieur Gilles Grandjean, Pépinière 4, 2345 Les Breuleux.

ECOLE SECONDAIRE DES BREULEUX ET ENVIRONS

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 3 leçons hebdomadaires d'allemand; 4 leçons hebdomadaires d'italien; 12 leçons hebdomadaires de français; 10 leçons hebdomadaires de mathématiques.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire des Breuleux et environs, Monsieur Gilles Grandjean, au 032 954 12 10.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la direction de l'école secondaire des Breuleux et environs, Monsieur Gilles Grandjean, Pépinière 4, 2345 Les Breuleux.

COLLÈGE THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 5 leçons hebdomadaires d'éducation physique et sportive; 10 leçons hebdomadaires de sciences; 3 leçons hebdomadaires d'allemand.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction au collège Thurmann, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 466 77 09.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction du collège Thurmann, Monsieur Patrick Bandelier, CP 1696, 2900 Porrentruy 1.

ECOLE SECONDAIRE DU NOIRMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée.

Taux d'activité: 8 leçons hebdomadaires d'éducation visuelle.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Noirmont, Monsieur Vincent Eyen au 032 957 66 00.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire Le Noirmont, Monsieur Vincent Eyen, Rue des Collèges 2-4, 2340 Le Noirmont.

ECOLE SECONDAIRE DU NOIRMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 18-21 leçons hebdomadaires en éducation générale et sociale, anglais et allemand.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Noirmont, Monsieur Vincent Eyen au 032 957 66 00.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire Le Noirmont, Monsieur Vincent Eyen, Rue des Collèges 2-4, 2340 Le Noirmont.

ECOLE SECONDAIRE DE HAUTE-SORNE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 8 leçons hebdomadaires en allemand; 5 leçons hebdomadaires d'éducation physique; 9 leçons hebdomadaires d'éducation numérique.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Haute-Sorne, Monsieur Frédéric Claude au 032 426 76 89.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Haute-Sorne, Monsieur Frédéric Claude, Rue Champterez, 2854 Bassecourt.

ECOLE SECONDAIRE DE HAUTE-SORNE

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 15 leçons hebdomadaires en mathématiques.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Haute-Sorne, Monsieur Frédéric Claude au 032 426 76 89.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Haute-Sorne, Monsieur Frédéric Claude, Rue Champterez, 2854 Bassecourt.

ECOLE SECONDAIRE DE HAUTE-SORNE

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 15 leçons hebdomadaires en mathématiques.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Haute-Sorne, Monsieur Frédéric Claude au 032 426 76 89.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Haute-Sorne, Monsieur Frédéric Claude, Rue Champterez, 2854 Bassecourt.

ECOLE SECONDAIRE DE COURRENDLIN

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 12 leçons hebdomadaires en français; 8 leçons hebdomadaires en allemand.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer au 032 435 55 36.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, Chemin des Ecoliers 4, 2830 Courrendlin.

ECOLE SECONDAIRE DE COURRENDLIN

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 12 leçons hebdomadaires d'éducation physique et sportive; 6 leçons hebdomadaires en géographie; 4 leçons hebdomadaires en italien; 15 leçons hebdomadaires en mathématiques; 4 leçons hebdomadaires en sciences; 4 leçons hebdomadaires en mathématiques appliqués; 12 leçons hebdomadaires en français; 8 leçons hebdomadaires en histoire/ géographie; 2 leçons hebdomadaires d'éducation générale et sociale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer au 032 435 55 36.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, Chemin des Ecoliers 4, 2830 Courrendlin.

ECOLE SECONDAIRE DE COURRENDLIN

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires en latin.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer au 032 435 55 36.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, Chemin des Ecoliers 4, 2830 Courrendlin.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 7 leçons hebdomadaires en structure allophone; 8 leçons hebdomadaires en géographie; 8 leçons hebdomadaires en anglais; 3 leçons hebdomadaires en géographie-histoire; 12 leçons hebdomadaires en mathématiques; 10 leçons hebdomadaires en sciences; 8 leçons hebdomadaires en éducation physique et sportive; 8 leçons hebdomadaires en éducation musicale; 8 leçons hebdomadaires en éducation visuelle.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat au 032 421 00 70.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, Avenue de la Gare 7, 2800 Delémont.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 24 leçons hebdomadaires en allemand; 4 leçons hebdomadaires en éducation numérique; 12 leçons hebdomadaires en histoire; 16 leçons hebdomadaires en géographie; 20 leçons hebdomadaires en éducation physique et sportive.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat au 032 421 00 70.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, Avenue de la Gare 7, 2800 Delémont.

ECOLE SECONDAIRE DE VAL-TERBI

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 9 leçons hebdomadaires en sciences et laboratoire de sciences et techniques; 5 leçons hebdomadaires d'éducation physique et sportive; 6 leçons hebdomadaires d'histoire; 2 leçons hebdomadaires d'éducation générale et sociale; 10 leçons hebdomadaires d'anglais; 4 leçons hebdomadaires d'éducation numérique.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Val-Terbi, Monsieur Samuel Rohrbach au 032 435 65 92.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Val-Terbi, Monsieur Samuel Rohrbach, Chemin des Ecoles 2, 2824 Vicques.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant-e d'économie familiale ou d'activités créatrices

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: DAS PIRACEF ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e AC/EF / Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

Documents requis: Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Délai de postulation: 2 mars 2023

COLLÈGE STOCKMAR

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 2 leçons hebdomadaires d'activités créatrices textiles; 2 leçons hebdomadaires d'activités créatrices manuelles; 12 leçons hebdomadaires d'économie familiale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Stockmar, Monsieur Jacques Schlienger, au 032 465 10 50.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction du collège de Stockmar, Monsieur Jacques Schlienger, Rue Auguste-Cuenin 11, 2900 Porrentruy.

ECOLE SECONDAIRE DE SAIGNELÉGIER

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'économie familiale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Saignelégier, Monsieur Laurent Nicolet, au 032 951 29 01.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction de l'école secondaire de Saignelégier, Monsieur Laurent Nicolet, Chemin des Primevères 15, 2350 Saignelégier.

ECOLE SECONDAIRE DU NOIRMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 12 leçons hebdomadaires d'économie familiale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Noirmont, Monsieur Vincent Eyen au 032 957 66 00.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire Le Noirmont, Monsieur Vincent Eyen, Rue des Collèges 4, 2340 Le Noirmont.

COLLÈGE THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée.

Taux d'activité: 6-8 leçons hebdomadaires d'activités créatrices manuelles et textiles

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction au collège Thurmann, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 93 30.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction du collège Thurmann, Monsieur Patrick Bandelier, CP 1696, 2900 Porrentruy 1.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 9 leçons hebdomadaires d'économie familiale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat au 032 421 00 70.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, Avenue de la Gare 7, 2800 Delémont.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 15 leçons hebdomadaires d'économie familiale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat au 032 421 00 70.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, Avenue de la Gare 7, 2800 Delémont.

ECOLE SECONDAIRE DE VAL-TERBI

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Taux d'activité: 4 leçons hebdomadaires d'activités créatrices manuelles et textiles.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Val-Terbi, Monsieur Samuel Rohrbach au 032 435 65 92.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire secondaire de Val-Terbi, Monsieur Samuel Rohrbach, Chemin des Ecoles 2, 2824 Vicques.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des classes de transition des postes d'

**Enseignant-e primaire spécialisé-e
(contrat de durée indéterminée)**

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales de la 3P. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste de titulaire comprenant 28 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Saignelégier / le-la titulaire est candidat-e d'office; 1 poste d'intervenant-e comprenant 2 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Porrentruy / le-la titulaire est candidate d'office.

Profil: Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée, tél. 032 420 54 36.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le(s) cercle(s) scolaire(s) souhaité(s),

avec la mention « Postulation classe de transition », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 2 mars 2023.**

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le Centre de compétence Delta (CCD), un poste d'

**Enseignant-e primaire spécialisé-e
(contrat de durée indéterminée)**

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Elaborer des démarches pédagogiques différenciées qui répondent au trouble de la dysphasie. Avec les parents et les enseignant-e-s ordinaires, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'expression orale, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 15 leçons hebdomadaires au sein du CCD de Delémont avec un contrat de durée indéterminée.

Profil: Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée, tél. 032 420 54 36.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le CCD souhaité, avec la mention « Postulation CCD », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 2 mars 2023.**

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les Sessions d'enrichissement, des postes d'

**Enseignant-e primaire spécialisé-e
(contrat de durée indéterminée)**

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 4 leçons hebdomadaires à Delémont; 1 poste comprenant 4 leçons hebdomadaires à Bassecour.

Profil: MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée, tél. 032 420 54 36.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation session d'enrichissement », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 2 mars 2023**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons aux enfants sourds et malentendants, des postes d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e
(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 17 leçons hebdomadaires au sein de divers cercles scolaires cantonaux / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Profil: Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée, tél. 032 420 54 36.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons, avec la mention « Postulation soutien ambulatoire EP », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 2 mars 2023**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons de soutien ambulatoire primaire, des postes d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e
(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 7 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Cornol / le-la titulaire est candidat-e d'office; 1 poste comprenant 3 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Courrendlin; 1 poste comprenant 2 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Delémont / le-la titulaire est candidat-e d'office; 1 poste comprenant 10 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Haute-Ajoie; 1 poste comprenant 5 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Haute-Sorne / le-la titulaire est candidat-e d'office; 1 poste comprenant 3 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Haut-Plateau.

Profil: Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée, tél. 032 420 54 36.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le(s) cercle(s) scolaire(s) souhaité(s), avec la mention « Postulation soutien ambulatoire EP », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 2 mars 2023**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons de soutien ambulatoire secondaire, un poste d'

Enseignant-e secondaire spécialisé-e
(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 19 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire secondaire de Val Terbi / le-la titulaire est candidat-e d'office.

Profil: Master HEP pour le secondaire I et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e secondaire spécialisé-e / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée, tél. 032 420 54 36.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaité, avec la mention « Postulation soutien ambulatoire ES », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 2 mars 2023**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des structures de soutien secondaire, des postes d'

Enseignant-e secondaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste d'intervenant-e comprenant 16 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire secondaire d'Ajoie et Clos du Doubs (Collège Thurmann); 1 poste de titulaire comprenant 20 leçons au sein du cercle scolaire secondaire de Val Terbi / le-la titulaire est candidat-e d'office; 1 poste d'intervenant-e comprenant 5 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire secondaire de Val Terbi.

Profil: Master HEP pour le secondaire I et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e secondaire spécialisé-e / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée, tél. 032 420 54 36.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le(s) cercle(s) scolaire(s) souhaité(s), avec la mention « Postulation structure de soutien ES », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 2 mars 2023**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles primaires du Canton du Jura, des postes de

Directeur-trice primaire

Mission: Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil: Bachelor HEP; expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée.

Obligations particulières: La personne engagée devra enseigner au minimum 4 leçons.

Fonction de référence et classe de traitement: Directeur-trice d'école I / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023

Délaï de postulation: 2 mars 2023

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile). La lettre de motivation précisera clairement le ou les postes souhaités.

ECOLE PRIMAIRE DE HAUT-PLATEAU

Taux d'activité: Direction: 7 leçons hebdomadaires

Enseignement: Le nombre de leçons pourra varier en fonction des possibilités existantes.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la présidente de la commission d'école, Madame Lucie Nussbaumer au 032 422 38 32.

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la présidente de la commission d'école, Madame Lucie Nussbaumer, Route de la Cour-tine 6b, 2807 Pleigne.

SEPE – Syndicat d'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs

Afin de compléter son équipe à la suite du départ à la retraite d'un collaborateur d'exploitation de la STEP, le SEPE met au concours le poste suivant

Aide-exploitant de la station d'épuration (STEP)

Degré d'occupation (100%)

Située à Porrentruy, la station d'épuration, d'une capacité de 25000 équivalent-habitants, traite les eaux usées de 9 communes des environs de Porrentruy.

Vos missions: Exécution de toutes tâches liées au fonctionnement de la station d'épuration. Gestion et suivi des processus d'épuration. Contrôle, maintenance et réparation des équipements électromécaniques. Contrôle et maintenance des réseaux de canalisations et des ouvrages annexes. Entretien du site et du parc matériel et immobilier. Astreinte au service de piquet (semaine et week-end). Disposer ou s'engager à obtenir le cours d'exploitant pour la gestion de STEP.

Votre profil: Titulaire d'un CFC ou d'un titre équivalent dans une profession technique (polymécanicien-ne, électricien-ne, sanitaire, dans la construction ou dans un domaine apparenté). Expérience confirmée (3-5 ans)

dans le domaine de la gestion d'équipements électromécaniques, de la maintenance ou des réparations. Maîtrise des outils informatiques de bureautique. Connaissances du cycle de l'eau et des installations de traitements serait un atout supplémentaire. Titulaire d'un permis de conduire (cat. B), le permis de cariste serait un plus. Sens de l'organisation et des responsabilités. Esprit d'ouverture, d'initiative, d'adaptation aux changements et de collaboration. Goût pour la qualité et la formation continue. Aptitudes pour les tâches techniques et administratives. Bonne santé physique. Intérêt pour la protection de l'environnement.

Nous offrons: Une activité variée en lien direct avec la protection de l'environnement dans une installation moderne. Un climat de travail agréable au sein d'une équipe motivée. Conditions d'emploi stables et de bonnes prestations sociales. Possibilités de formation continue.

Traitement: Selon l'échelle actuelle du personnel de la RCJU.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2023 ou à convenir

Renseignements: Par téléphone auprès de M. Stéphane Crelier, exploitant de la STEP (032 466 33 66) ou M. Michel Rotunno, vice-président de la commission du SEPE (079 601 64 48)

Postulation: Votre candidature, accompagnée des documents usuels, est à adresser **jusqu'au 17 mars 2023**, date du timbre postal, à l'adresse: SEPE, Chemin de la Bonne Fontaine 8, 2900 Porrentruy, avec la mention « Postulation ».

Commune de Basse-Allaine

Suite au prochain départ en retraite de la titulaire et du départ de la préposée à l'AVS, la commune de Basse-Allaine met au concours un poste d'

Agent-e administratif-ve

à un taux de 55-60% avec entrée en fonction au 1^{er} avril 2023 ou date à convenir.

Mission: Contrôle des habitants, registre des étrangers, des votants et des bourgeois, agence AVS, assistance à la receveuse et à la secrétaire communale.

L'ensemble des tâches qui sont décrites dans le cahier des charges, est à disposition sur demande auprès du maire, M. Thierry Crétin à l'adresse mail ci-dessous.

Votre profil: Titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce ou d'un titre équivalent. Aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe, sens des responsabilités, motivé-e, serviable, disponible et humain-e envers les citoyens. Bonne communication, doté-e d'un esprit méthodique. Maîtrise des outils informatiques, la connaissance des programmes WinGest, WinContr serait un atout.

Traitement: Classe 9 de l'échelle des traitements en vigueur dans le canton du Jura

Renseignements: Auprès du maire, M. Thierry Crétin, thierry.cretin@basse-allaine.ch

Les candidatures, munies de la mention « Postulation », doivent être adressées à la commune de Basse-Allaine, à l'att. de M. le maire Thierry Crétin, Rue de l'Ecole 3, Case postale 1, 2923 Courtemaîche, ou par mail au précité, accompagnées des documents usuels **jusqu'au 28 février 2023**.
